



**Contribution n°1 de l'association Citoyens actifs et solidaires sur le  
*CDT Paris-Saclay Territoire Sud,*  
en réponse à l'enquête publique complémentaire.**

Pour préparer notre contribution à l'enquête publique complémentaire sur le CDT Paris Saclay Territoire Sud, nous avons consulté le dossier de l'enquête publique et n'y avons trouvé que très peu de différence avec le dossier initial. Il nous a alors semblé que la contribution que nous avons faite à la première enquête publique, retraçant de façon assez minutieuse l'histoire de la « non-construction » de ce CDT gardait tout son intérêt hormis un passage plus directement lié à la première enquête et que nous avons ici surligné en jaune. Tout le reste garde sa pertinence et nous semble une contribution utile à cette deuxième enquête.

## **Contribution des citoyen-nes actif-ves et solidaires au sujet de l'enquête publique sur le contrat de développement territorial Paris-Saclay Territoire Sud**

Orsay, le 10 janvier 2015

### **Dix années d'errements**

Dix ans ? Presque... ou beaucoup plus, selon le point de départ retenu. Toujours est-il que le 18 novembre 2005, Dominique de Villepin, premier ministre, adressait une lettre de mission au préfet de région de l'époque, lui demandant de faire des propositions pour conduire sur le plateau de Saclay une grande opération d'urbanisme d'intérêt national. Il lui demandait notamment de « *déterminer les structures qui [auraient] la compétence pour décider des orientations du projet de développement* »<sup>1</sup>. Et promettait de décider, selon les conclusions du rapport, de l'opportunité de conduire une « *opération d'intérêt national (OIN)* », disposition du code de l'urbanisme qui donne pleins pouvoirs à l'État dans les projets d'aménagement, alors que ceux-ci sont normalement conduits par les collectivités territoriales.

Le rapport du préfet est publié en janvier 2006, et décision est prise de créer une OIN en mars 2006, une affaire rondement menée. L'utilisation de cet instrument d'urbanisme était le signal de la volonté de l'État de mener ce projet selon ses visées, malgré les déclarations d'intentions du style « *vous serez attentif à mettre en œuvre toutes les formes d'une concertation susceptibles de faire émerger un projet partagé* »<sup>2</sup>. En guise de concertation, le préfet propose en juillet 2006 un concours international d'idées pour l'aménagement, car « *nous ne sommes plus à l'époque où la puissance publique, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités locales pouvait décider de grands projets et les mettre en œuvre, au nom de « l'intérêt général » sans trop se préoccuper de concertation avec les personnes concernées.* »<sup>3</sup> Et de citer la convention d'Aarhus. Tant d'empressement démocratique n'avait clairement comme but que de faire passer la pilule du choix d'un instrument d'urbanisme autoritaire, cela paraît aujourd'hui limpide.

En novembre 2006 commencent les grandes manœuvres pour le lancement de ce concours, et notamment une consultation du milieu associatif sur le cahier des charges du concours à idées, menée au pas de charge. C'en est trop, et en décembre 2006, un collectif d'associations (dont les Citoyens Actifs et Solidaires) écrit au préfet pour demander le lancement d'un débat public sur les options d'aménagements de ce territoire, en vertu de l'application de l'article L121.10 du code de l'environnement, dans le cadre de la Commission nationale du débat public (CNDP). Le chargé de la préfiguration du projet, Jean-Pierre Dufay, nous répond que cela n'est pas possible car nous sommes « *dans une phase très amont de la construction du projet, projet qui n'existe pas encore dans aucune de ses composantes scientifiques ou urbaine* », et que la CNDP « *pourra être saisie dans un deuxième temps, lorsqu'un projet concret pourra lui être soumis.* »<sup>4</sup> Première fin de non-recevoir à un appel de concertation réelle et honnête.

Peut-on dire que le projet n'existe pas, alors que la préfiguration propose, à l'époque, de construire 5000 logements par an, c'est-à-dire environ le double de ce que propose le SDRIF, et un projet de transport en commun devenu « *puissant et structurant* »<sup>5</sup> après avoir été qualifié de « *lourd* » dans un premier temps ? Le simulacre de concertation qui se met en place autour du concours d'idées ne

1 Lettre du premier ministre au préfet de région, 18 novembre 2005

2 Courrier du ministre des transports de l'Équipement, du tourisme et de la mer au préfet de région, juillet 2006

3 Deuxième rapport du préfet de la région Ile de France au premier ministre, 17 juillet 2006

4 Lettre de Jean-Pierre Dufay du 2 janvier 2007

5 Concours international d'idées / urbanisme et développement durable : présentation et règlement, p.3, mars 2007

prévoit à aucun moment de consulter directement les habitants du territoire. La tension monte avec le milieu associatif tout le long de l'année 2007. Elle monte aussi avec la région Île de France dont le projet de schéma directeur ne convient pas à l'État, qui le fait savoir dans son avis sur le SDRIF :

*« ...la région ne peut remettre en cause, contester, ni même discuter en dehors des modalités prévues par les lois et règlements (enquête publique notamment) la mise en œuvre par l'État des compétences qui lui ont été attribuées par la loi, a fortiori sur son domaine propre. Tel est le cas des opérations d'intérêt national (OIN), dont les dispositions s'imposent aux documents d'urbanisme, y compris au SDRIF... »<sup>6</sup>*

Après une phase de demi sommeil, destiné à faire retomber les oppositions et durant laquelle se forme un consensus autour de la préservation de 2300 ha de terres agricoles sur le plateau, le projet d'OIN revient de plus belle fin 2008 avec le fringant Secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale, Christian Blanc, son projet de cluster scientifique et son obsession du classement de Shanghai. De nouveau, mobilisation des habitants, et de nouveau, le milieu associatif demande l'ouverture d'un débat public en janvier 2009.

Le déni de démocratie s'affirme. L'absence de concertation avec la population persiste, elle reste minimale avec les élus et personnalités cooptées. Le projet ne respecte pas des textes de lois (Grenelle) et document d'orientation (SDRIF) votés par des assemblées. Le projet n'est pas concerté avec la communauté scientifique ni avec les acteurs économiques, aboutissant à une vision erronée de la notion de cluster. Le mode de pilotage retenu pour le projet laisse une portion congrue aux collectivités territoriales et fait la part belle aux Partenariats Public Privé (PPP).

L'arrivée de Pierre Veltz à la tête de la mission de préfiguration de l'Établissement Public Paris Saclay (EPPS) donne quelque espoir : le 25 mai 2009, lors d'une rencontre avec le milieu associatif, à la question de savoir ce qu'il pense de l'organisation d'un débat public, il répond « *Nous n'y sommes pas opposés* ». Et il affirme le principe de parcimonie quant à l'usage des terres agricoles, tout en ne souhaitant pas interférer dans le choix de l'université de se déplacer sur le plateau. Entre temps, le projet de loi Grand Paris se prépare, qui reprend dans l'une de ses parties des dispositions spécifiques pour le plateau de Saclay. Et la perspective d'un débat public s'éloigne de nouveau...

Un groupe de concertation composé d'associations se réunit pourtant toujours autour de l'EPPS, mais en avril 2010, comprenant qu'il ne s'agit que d'une concertation à la marge et que le cœur du projet consistant à déménager la faculté d'Orsay sur le plateau n'est pas discutable, une bonne partie des associations se retire du groupe de concertation. C'est sur le projet de loi du Grand Paris qu'il faut désormais centrer les efforts, qui aboutissent en juin 2010 à l'inscription dans la loi du principe d'un débat public sur le réseau de transport en commun du Grand Paris, mais pas sur le projet Saclay. Malgré tout, une zone de protection naturelle, agricole et forestière avec au moins 2 300 hectares de terres consacrées à l'activité agricole, est bien inscrite dans la loi.

Pour en revenir au plateau, après la démission de Christian Blanc, c'est l'EPPS qui mène campagne, présentant, à l'occasion d'une exposition parisienne en novembre 2010, l'improbable audace esthétique d'un projet consistant à quadriller l'espace agricole compris entre Polytechnique et le CEA en un damier dont chaque case se retrouve prête à l'urbanisation. Le 30 novembre a lieu à Jouy en Josas une réunion publique dans le cadre du débat public sur le réseau de transport du Grand Paris. Et c'est en un soir que s'entrouvre et se referme ce qui aurait pu être un débat public sur le projet Saclay, l'essentiel des interventions ayant trait à la cohérence des différentes dimensions du territoire, transports certes, mais aussi logements, espace naturels, activités scientifiques, vie économique, etc. A tel point que, dans le bilan du débat public sur le Grand Paris publié en avril 2011, l'aménagement du plateau de Saclay est cité comme un sujet « *très controversé* ». Et le président de la CNDP de s'interroger dans ce bilan : « *Convierait-il en conséquence d'organiser*

---

6 Avis de l'Etat sur le projet de Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France arrêté le 15 février 2007 par le Conseil régional d'Ile-de-France, Septembre 2007

*un débat public spécifique sur l'aménagement de ce secteur ? »*<sup>7</sup> En voilà une belle question, louable mais bien tardive quand on sait que les bulldozers étaient déjà là, et que nous avons réclamé ce débat depuis de longues années.

Au lieu de cela, à partir de l'année 2011, la concertation s'organise comme une vente à la découpe : un petit bout de concertation autour du quartier de l'école Polytechnique (concertation qui avait commencé en 2010 avant d'être suspendue), un autre sur le tracé du Transport en Commun en Site Propre (TCSP Massy-CEA), puis un autre sur le quartier du Moulon, rien par contre sur la réhabilitation des bâtiments de la Faculté d'Orsay dans la vallée, une enquête publique sur la délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière, et rien sur la cohérence de l'ensemble. Tout cela avec une rétention d'information sur les documents importants, telle que la fameuse étude de la SAFER, qui recense les terres agricoles du plateau, outil essentiel pour la délimitation des 2300 ha de terres agricoles inscrites dans la loi. « *Ils vous seront communiqués dès qu'ils seront rendus publics* » avait osé dire l'EPPS dans une réunion publique au mois d'Avril 2011.

Et c'est le 10 octobre 2013, à l'occasion d'une de ces réunions publiques de concertation sur un petit bout de projet (Quartier du Moulon en l'occurrence), que l'on apprend qu'un CDT vient d'être signé le 2 septembre, par les 7 maires des communes de la CAPS les plus concernées. En lisant le document, on voit du premier coup d'œil qu'il est le produit de toute l'histoire qui vient d'être racontée : il est la simple juxtaposition de tous les petits et gros morceaux du projet (54 au total), sans cohérence d'ensemble. Qu'à cela ne tienne, il est peut-être encore temps de redonner de la cohérence. Nous demandons alors la tenue de réunions pour partager et discuter de la cohérence du projet avec les habitants (et pas seulement avec leurs élus). Impossible nous répond-on, à cause des prochaines élections municipales. Mais pourquoi ne pourrait-on pas justement profiter de la période des élections pour discuter des projets qui vont durablement changer la vie des gens ? Et l'on nous renvoie à l'enquête publique de la fin 2014.

Nous y voilà donc. L'histoire de la non-construction de ce CDT suffirait à elle seule à expliquer notre rejet de cette enquête publique, mais vient s'y ajouter, cerise sur le gâteau, l'illégitimité, voire l'illégalité, du dossier de l'enquête : le document qui est soumis à l'enquête est celui-là même qui a été signé en septembre 2013, alors que depuis plus d'un an, les différents projets qu'il agrège ont évolué. De plus, il a été présenté à la sauvette au mois de juillet dans deux réunions publiques à Orsay et Palaiseau où les participants ont exprimé toute l'amertume de n'avoir pu débattre de ce projet dont ils entendent parler depuis près de 10 ans.

L'association Citoyens Actifs et Solidaires ne se prononcera donc pas sur le contenu de ce CDT, ce qui ne ferait que lui donner une légitimité qu'il ne mérite pas. Mais pour montrer combien un débat public très large et prospectif sur les options d'aménagement de ce territoire aurait été utile, nous donnons ci-dessous trois exemples de thématiques qui auraient pu y être abordées : l'épée de Damoclès de la pollution atmosphérique, l'évolution des dynamiques de la recherche scientifique à l'échelle mondiale et l'empreinte alimentaire des habitants de l'Île de France.

## **Pollution atmosphérique**

Depuis plusieurs années, la France est régulièrement rappelée à l'ordre par la Commission européenne pour ses dépassements récurrents des plafonds de pollution atmosphérique. Au moins deux gouvernements successifs n'ont rien fait et l'actuel se contente de réagir avec retard par des mesures symboliques. Inaction si forte qu'il est probable que la France soit prochainement mise à l'amende et que nous devions payer pour être pollués... Localement, l'État, la Région, le département de l'Essonne, les communes de la CAPS et de ce CDT ne font pas grand-chose. Ils sont même tous d'accord, explicitement ou tacitement, pour augmenter le trafic routier sur le plateau de Saclay et, par voie de conséquence, sur la N118, en en faisant, du fait du doublement de

---

7 Bilan du débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris, CNDP, 31 mars 2011

la RD36, un tronçon de la Francilienne, alors qu'elle est déjà régulièrement saturée. Concernant la ville d'Orsay, les cartes fournies par Airparif montrent que les concentrations moyennes annuelles sont trois à quatre fois plus élevées le long de la N118 et de l'A10, avec des pointes dans le creux de l'Yvette et la montée vers Les Ulis.

Ça tombe mal, car à Orsay par exemple, de nombreuses habitations et lieux public sont situés à proximité immédiate de la N118 et notamment crèches, écoles maternelles et élémentaires et autres structures d'accueil pour l'enfance, résidences pour personnes âgées, piste cyclable des Genêts (qui suit fidèlement la N118) et enfin le gymnase Blondin qui est juste en dessous.

Or la pollution atmosphérique représente un danger avéré. En octobre 2013, après avoir soigneusement examiné la littérature scientifique la plus récente disponible sur le sujet, les principaux experts mondiaux réunis par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), de l'OMS ont conclu<sup>8</sup> qu'il existait des indications suffisantes permettant de dire que l'exposition à la pollution atmosphérique provoque le cancer du poumon (Groupe 1). Ils ont également noté une association positive avec un risque accru de cancer de la vessie. Les matières particulaires, une composante majeure de la pollution de l'air extérieur, ont été évaluées séparément et ont également été classées comme cancérigènes pour les êtres humains (Groupe 1 - cancérigène certain). L'évaluation du CIRC a montré que le risque de cancer du poumon augmentait avec l'exposition aux matières particulaires et à la pollution de l'air. Cette semaine, l'Institut national de veille sanitaire, dans une étude menée sur 17 villes en France métropolitaine, a montré que la pollution aux particules fines avait un effet significatif à court terme sur la mortalité, même à des concentrations, en moyenne annuelle, conformes à la réglementation européenne<sup>9</sup>. Un large débat public n'aurait-il pas permis de tenir compte de ces informations, que les pouvoirs publics, tous confondus, s'attachent à ignorer ?

## **Dynamique de la recherche scientifique mondiale**

En novembre 2013, une étude internationale de chercheurs français et canadiens<sup>10</sup> a étudié l'origine géographique de millions de publications scientifiques parues entre 1987 et 2007. Ils ont mis en évidence un double phénomène de déconcentration de la science : non seulement au profit des pays émergents et donc aux dépens des anciens « grands » pays scientifiques ; mais aussi, au sein des pays, au profit des grandes villes régionales et aux dépens des capitales. Ainsi, par exemple, la Chine est passée du 18ème rang mondial en 1987 au 2ème en 2007. Et au sein de la Chine, Beijing (Pékin) et Shanghai, qui représentaient plus de la moitié de la science chinoise en 1987, sont tombées à moins d'un tiers en 2007. Du coup, la part des dix premières villes productrices de science dans le monde est passée de 20% en 1987 à 13% en 2007. Tout l'inverse de l'Université Paris-Saclay : elle représente aujourd'hui 13 % de la recherche française et ambitionne à terme d'en concentrer 20%, l'exact inverse de la tendance générale. Le communiqué publié par le CNRS conclut que ces résultats « *permettent de remettre radicalement en question les postulats selon lesquels la production scientifique obéirait à un processus inéluctable de concentration dans quelques grandes métropoles, en direction desquelles il faudrait concentrer les moyens.* »<sup>11</sup>. N'est-ce

8 IARC Scientific Publication No. 161, Air Pollution and Cancer. Editors: Kurt Straif, Aaron Cohen, and Jonathan Samet

9 Magali Corso, Mathilde Pascal, Véréne Wagner, Myriam Blanchard, Alain Blateau, Amandine Cochet, Sabine Host, Claire Janin, Sophie Larrieu, Laurence Pascal, Sylvia Medina, Impact à court terme des particules en suspension (PM10) sur la mortalité dans 17 villes françaises, 2007-2010, Bulletin épidémiologique hebdomadaire, N° 1-2, 6 janvier 2015

10 Cities and the geographical deconcentration of scientific activity: A multilevel analysis of publications (1987–2007), Michel Grossetti, Denis Eckert, Yves Gingras, Laurent Jégou, Vincent Larivière, Béatrice Milard, Urban Studies, Novembre 2013

11 Une nouvelle géographie mondiale des villes de science se dessine, communiqué du CNRS, Paris, 10 décembre 2013, <http://www2.cnrs.fr/presse/communiqu/3353.htm?debut=16&theme1=8>

pas le genre d'information qu'un débat public d'orientation pour ce territoire aurait pu permettre de discuter ?

## **Empreinte alimentaire des habitants de l'Île de France**

D'où viennent les aliments que nous consommons en Île de France ? Et plus précisément encore, quel est le flux de toutes les matières qui sont mobilisées pour produire cette alimentation ? Les chercheur-euses de l'UMR Sysiphe<sup>12</sup> ont établi cette empreinte alimentaire des franciliens. Ainsi, en moyenne, notre ravitaillement en protéines provient pour les deux tiers de produits animaux (lait et viande). Ce lait et cette viande sont, pour près de 80 %, produits dans l'Ouest de la France, Normandie et Nord pas de Calais. Et l'on peut encore remonter la chaîne : pour produire ce lait et cette viande, les animaux ont besoins d'aliments riches en azote. Près d'un tiers de ces sources d'azote proviennent de graines de soja qui sont importées d'Argentine et du Brésil.

Pendant ce temps, on produit sur le plateau de Saclay du blé qui part au port de Rouen pour être exporté. Et tout ceci à grand renfort de camions, donc de pollution et de gaz à effet de serre pour organiser ces flux aberrants. D'autres choix<sup>13</sup> pourraient tracer des scénarios de modification très significative de cette empreinte alimentaire, associant agriculture biologique et réduction de la consommation de viande. Des informations de cette nature n'auraient-elles pas pu contribué à un débat sur l'intérêt de relocaliser une partie au moins de notre alimentation sur le Plateau de Saclay ?

---

12 Billen, G., Garnier, J., Thieu, V., Passy, P., Rioussel, P., Silvestre, M., Thery, S., Vilain, G., Billy, C. 2011. La Cascade de l'azote dans le bassin de la Seine. Fascicule 15 de la collection du programme PIREN-SEINE, Agence de l'eau Seine-Normandie

13 Les territoires d'alimentation des villes : empreinte alimentaire et bassin d'approvisionnement, deux concepts de l'agronomie des territoires, Marc Benoit, Petros Chatzimpiros et Vincent Thieu, Agronomie, environnement et sociétés, vol.1, n°2, 2011